

TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES

REGLEMENT

SAISON 2017-2018



Règlement validé par le Comité Directeur du CD 31 le 20/09/17.



TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES DE HAUTE-GARONNE

2017-2018



Table des matières

Article 1 : Objet	3
Article 2 : Calendrier	3
Article 3 : Candidatures	3
Article 4 : Critères de participation.....	3
Article 5 : Distinction de niveau.....	4
Article 6 : Organisation des catégories	4
Article 7 : Tarif.....	4
Article 8 : Classements généraux	5
Article 9 : Classement par points TDJ	5
Article 10 : Qualification pour le championnat départemental jeunes (CDJ)	6
Article 11 : Tenue et comportement	6
Article 12 : Bourse sportive	6
Article 13 : Cahier des charges.....	7
Article 14 : Echancier.....	8
Article 15 : Choix du club organisateur, critères d'attribution.....	8



TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES DE HAUTE-GARONNE

2017-2018



Article 1 : Objet

Le Trophée Départemental Jeunes de Haute-Garonne (TDJ31) est une compétition organisée en collaboration entre les clubs et le Comité Départemental de Haute-Garonne de Badminton (CD 31). Il s'agit d'une compétition réservée aux jeunes joueuses et joueurs du département 31 dans les catégories Poussin(e) à Junior. Les joueurs hors 31 peuvent aussi participer à un TDJ dans le cas où ils ne prennent pas la place d'un joueur du 31 (ils ne sont pas prioritaires mais s'il reste des places dans une catégorie ils peuvent être ajoutés au tableau). Le Trophée est une compétition comportant plusieurs étapes et délivrant un classement final. Le classement final permet de se qualifier pour le Championnat Départemental Jeunes (CDJ). Il s'agit de la première étape territoriale du cursus du Parcours de l'Excellence Sportive (PES).

Pour plus d'informations sur le PES, cliquez sur ce lien : [Parcours d'Excellence Sportive](#).

Le responsable des TDJ pour le comité 31 est Benjamin Badault : benjamin@gebad31.fr

Article 2 : Calendrier

Les dates des étapes TDJ sont diffusées via le [calendrier départemental](#) du CD 31 et le [calendrier régional](#) de la ligue Occitanie de Badminton. Ces dates correspondent à des dates fixées par le CD 31.

Il y a 5 étapes de simple et 2 étapes de double pour la saison 2017-2018.

Article 3 : Candidatures

Après diffusion du calendrier prévisionnel des actions du comité 31, les clubs peuvent se positionner sur les étapes TDJ. Dans le cas il n'y a qu'un seul club de positionné, l'étape lui est attribué. En cas de conflit ou demandes multiples sur une date, la Commission Jeunes se réunira et choisira un club en fonction des critères d'attribution (article 15).

Article 4 : Critères de participation

La participation des joueurs est suspendue à l'obligation d'être en possession d'une licence FFBaD pour la saison en cours, et ne faisant l'objet d'aucune suspension. Les TDJ sont ouvert aux jeunes non compétiteurs (NC) et aux classés P, D, R et N (classement hebdomadaire), et ouvert aux catégories poussin, benjamin, minime, cadet et junior



TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES DE HAUTE-GARONNE

2017-2018



Article 5 : Distinction de niveau

Le TDJ de simple propose une distinction de niveau (Promotion et Départemental) qu'il n'est pas possible de regrouper (sauf si moins de 8 inscrits dans une catégorie). Le TDJ de double peut regrouper les niveaux.

- Pour la catégorie poussin : **A déterminer avec le responsable TDJ.**
- Pour la catégorie benjamin : Promotion (NC, P12 et P11) et Départemental (P10 et plus)
- Pour la catégorie minime : **Promotion (NC et P) et Départemental (D9 et plus). Les P10 peuvent s'inscrire en Départemental**
- Pour la catégorie cadet : Promotion (NC et P) et Départemental (D9 et plus)
- Pour la catégorie junior : Promotion (NC et P) et Départemental (D9 et plus)

Article 6 : Organisation des catégories

Le TDJ propose un format de compétition permettant à un joueur d'une catégorie de venir un seul jour pour son tournoi (et ce même jour tout au long de la saison). Les poules de 4 doivent être privilégiées et autorisent 2 sortants par poule. En cas de nombre trop important de joueur dans une catégorie, il est possible de faire des poules de 3. Pour le TDJ de double, les tableaux de double et mixte doivent se faire sur la même journée (le tableau de double le matin et celui de mixte l'après-midi). En cas de nombre trop important de joueur, il sera possible de faire un des deux tableaux en élimination directe.

Le TDJ de simple doit suivre l'échéancier suivant :

- **Samedi** : les catégories poussin, benjamin et minime (avec les poussins ne démarrant pas avant midi)
- **Dimanche** : les catégories cadet et junior

Le TDJ de double suivra le même fonctionnement :

- **Samedi** : double et mixte pour les catégories poussin, benjamin et minime
- **Dimanche** : double et mixte pour les catégories cadet et junior

Le surclassement d'un joueur dans une catégorie supérieur est autorisé. En cas de surclassement pour les poussins, le rang national sera regardé pour placer le joueur dans la bonne catégorie (s'il a un meilleur rang que le mieux classé en Promotion, il devra jouer en niveau Départemental).

Article 7 : Tarif

Le montant des droits d'inscription est de 11€ pour un tableau.



TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES DE HAUTE-GARONNE

2017-2018



Article 8 : Classements généraux

Les classements sont établis par catégorie (Poussin/Poussine, Benjamin/Benjamine, Minime G/Minime F, Cadet/Cadette et Junior G/Junior F) avec un classement général Promotion et un classement général Départemental. Il est publié sur le site du [Comité Départemental Haute-Garonne de Badminton](#) à la suite de chaque étape.

Un joueur marque des points au classement dans sa catégorie d'âge. En cas de surclassement, son nom sera aussi dans la catégorie supérieure avec les points marqué dans cette catégorie. Dans le cas d'un joueur commençant dans le classement promotion et passant dans le classement Départemental en cours de saison, un coefficient sera appliqué sur ses points gagnés (points promotion/2,5).

Article 9 : Classement par points TDJ

Tous les jeunes licenciés en Haute-Garonne peuvent obtenir des points en participant aux étapes du TDJ 31 selon le barème suivant :

Vainqueur	Finaliste	½ fin	¼ fin	1/8 fin	1/16 fin	1/32 fin	1/64 fin
100	83	67	50	33	28	22	19

Ce barème est valable pour les étapes de simple et de double. Pour les points des joueurs non sortants de poule il sera appliqué les indices en continuité de ceux du tableau final (ex: sortants en 1/8, non sortants en 1/16, 1/32 selon leur rang dans la poule). Un joueur n'ayant aucune victoire se verra attribuer 10 points.

Dans le cas d'une poule unique de 4 joueurs :

Vainqueur	Finaliste	3ème	4ème
67	50	33	10

Dans le cas d'une poule unique de 5 joueurs :

Vainqueur	Finaliste	½ fin	¼ fin	1/8 fin
83	67	50	33	10

Attention, une poule d'au minimum 4 joueurs (ou joueuses) en simple est nécessaire afin de rendre l'attribution de points possible.



TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES DE HAUTE-GARONNE

2017-2018



Article 10 : Qualification pour le championnat départemental jeunes (CDJ)

Voir règlement CDJ.

A l'issue de la dernière étape TDJ, les points sont comptabilisés et détermineront le classement TDJ dans chaque catégorie. Ce classement permet de se qualifier pour le Championnat Départemental Jeunes (CDJ) du CD31. Il se joue pour les 5 catégories : Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors et comporte les tableaux de simple, double et mixte. Le critère de qualification pour le championnat départemental sera le classement par point cumulés du circuit TDJ pour les trois tableaux ainsi que le CPPH pour le double et mixte. Il y a 16 participants maximum en simple et 8 en double et mixte.

En simple :

- Les 14 premiers du classement Départemental
- Les 2 premiers du classement Promotion

En double, mixte :

- Les 4 meilleurs paires au classement par points TDJ
- Les 4 meilleures paires au CPPH

En cas d'égalité entre deux paires, c'est la paire la plus jeune à la somme des âges qui sera prise.

Les vainqueurs, finalistes et demi-finalistes dans chaque tableau de simple se verront récompensés à la fin du championnat départemental jeune (vainqueur et finaliste pour le double et mixte). Les 2 premiers du classement Promotion recevront aussi une récompense pour leur classement Promotion, peu importe leur résultat sur le CDJ. Les lots sont récupérables jusqu'à la fin de la saison en cours (31/07/2018) auprès du responsable TDJ/CDJ : benjamin@gebad31.fr. Au-delà de cette date, les lots pourront être remis en jeu pour la saison suivante.

Article 11 : Tenue et comportement

La tenue des joueurs doit être conforme aux circulaires FFbAd : short/jupe, t-shirt et chaussures de salle. Les maillots de football, basket et autres sports collectifs sont donc interdits ainsi que les pantalons jogging et t-shirt à manches longues.

Le responsable du tournoi et le Juge-Arbitre (JA) doivent veiller à un bon comportement des joueurs présents. Le JA se doit d'intervenir sur tout geste anti-sportif (jet de raquette, injures...) qu'il constate.

Article 12 : Bourse sportive

Le CD 31 a mis en place une Bourse Sportive. Cette bourse permet à des jeunes, dont les familles ont des revenus modestes, de participer aux étapes du TDJ sans payer les inscriptions. La liste des badistes boursiers sera envoyée aux clubs organisateurs. Le club organisateur du TDJ doit alors faire parvenir une facture par courriel à : codep31@free.fr pour obtenir son règlement.



TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES DE HAUTE-GARONNE

2017-2018



Article 13 : Cahier des charges

Le club

1) Equipement :

- Avoir un gymnase 7 terrains et 7m de hauteur avec des gradins/tribunes.
- Les poteaux et filets doivent être règlementaires.
- Une trousse premiers secours obligatoire.
- Une table de marque complète (matériel informatique, sono, tables et chaises).
- Un podium est recommandé pour le CDJ.
- Buvette et stand sportif avec recordage.

2) Communication :

- Transmettre au comité 31 les informations pour faire la demande Poona (nom de la compétition, nom du responsable club, nom du JA, lieu de la compétition, affiche, règlement de la compétition).
- Faire la communication du TDJ aux clubs du territoire.

3) Juge-arbitrage : Trouver le JA et prendre en charge ses frais.

4) Gestion des inscriptions.

5) Gestion de la préparation de la compétition en collaboration avec le JA et le responsable TDJ (validation obligatoire)

6) Envoi des convocations.

7) Gestion de la table de marque.

8) Equipe organisatrice : au moins 2 personnes identifiées dont au moins une personne ayant le SOC ou ayant suivi la formation Badnet dispensée par le comité 31.

9) Gestion des récompenses.

10) Transmettre les résultats au responsable TDJ au plus tard 3 jours après le tournoi.

Le comité 31

1) Demande d'autorisation : le comité 31 s'occupe des démarches administratives sur Poona et transmet le numéro d'autorisation au club.

2) Constitution des règlements nécessaire au bon déroulement des TDJ.

3) Recherche des arbitres et prise en charge des frais d'arbitrages au tarif fédéral.

4) Gestion de la préparation de la compétition en collaboration avec le JA et le responsable club.

5) Fournir les panneaux et banderoles TDJ.

6) Faire le suivi du classement TDJ.

7) Faire la communication sur le site du comité des étapes et du classement à jour.



TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES DE HAUTE-GARONNE

2017-2018



Article 14 : Echancier

- J-60 : Transmettre les informations relatives à la compétition au responsable TDJ afin de faire la demande d'autorisation sur Poona.
- J-45 : Faire la communication auprès des clubs.
- J-15 : Date de clôture des inscriptions.
- J-7 : Envoi des convocations.
- J+5 : Envoi des résultats au responsable TDJ

Article 15 : Choix du club organisateur, critères d'attribution

Dans le cas où plusieurs clubs souhaitent accueillir la même étape TDJ, la désignation de l'organisateur par le comité tiendra compte de plusieurs critères dont les principaux sont :

- Niveau d'engagement du candidat par rapport au présent Cahier des Charges
- Expérience dans l'organisation de compétitions, qualité de ces organisations.
- Facteur de développement associé à l'organisation d'une compétition départemental pour assurer la promotion du Badminton
- Répartition des différentes étapes sur le territoire.
- Label ECOBaD (compétition éco-responsable).
- Labellisation EFB

Les partenaires :



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT

